

## Contradictions et incohérences du Coran

Par Benjamin LISAN, le 27/02/2018

Selon certains de ses contempteurs, le Coran est incréé, descendu parfait du ciel. Et qu'il n'est pas œuvre humaine (et uniquement divine). Nous avons déjà répondu à cette question, dans un autre texte « *La rédaction du Coran*<sup>1</sup> ».

Certains affirment aussi que, **dans le Coran, il n'y a pas d'erreur**. Nous allons répondre à cette affirmation ou assertion (ou allégation), dans ce texte ci-après.

Certains musulmans avancent ces versets pour affirmer que le Coran est incréé [tombé du ciel], révélé par Dieu, donc sans erreur :

- « *Ne méditeront-ils pas le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu ils y trouveraient de nombreuses contradictions* ». (Coran 4:82)<sup>2</sup>.
- « *La Révélation du Livre, nul doute là-dessus, émane du Seigneur de l'univers* » (Coran 32:2)<sup>3</sup>.
- « *Certes, des messagers avant toi (Muhammad) ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Et nul ne peut changer les paroles d'Allah, et il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés* » (Coran 6:34)<sup>4</sup>.

Pourtant Mahomet a édicté cet autre verset contradictoire :

« *Que Nous abrogeons un verset ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur ou un équivalent. Ne sais-tu pas que Dieu est Omnipotent* » (Coran 2 :106).

### 1 Les versets abrogeants et abrogés (Mansukh)

Comme dans l'exemple ci-avant, il existe des versets contradictoires dans le Coran, les « savants musulmans » (ouléma, théologiens ...) ont inventé le système des **versets abrogeants et abrogés**.

Les expressions arabes **mansûkh** (arabe : مَنْسُوخ [mansûḥ], *abrogé*) et **nâsikh** (نَاسِخ [nâsiḥ], *abrogatif, abrogatoire*), correspondent en français aux notions de **verset abrogé** et de **verset abrogatif** du **Coran**. Certains versets du **Coran** sont dits *mansûkh* (مَنْسُوخَة آيَة [āya mansûḥa], *verset abrogé*) lorsqu'on considère qu'une révélation ultérieure dans un autre verset vient le modifier ou le corriger. Ce verset correctif est alors dit *nâsikh* (نَاسِخَة آيَة [āya nâsiḥa], *verset abrogatif*).

Le problème est que grâce à ce système de versets abrogeants et abrogés, les musulmans humanistes, menteurs, hypocrites ... vont vous présenter des versets humanistes (car il en existe dans le Coran), tout en dissimulant le fait qu'il existe, dans le Coran, sur les mêmes sujets, des versets violents, qui abrogent ces versets humanistes (qui donc n'ont alors plus d'effets juridiques, car abrogés). Par exemple, les musulmans vous sortiront, par exemple, ces versets :

"*Une parole d'affection qui pardonne vaut mieux qu'une aumône qui blesse*" (Coran 2.263).

"*Celui qui sauve un seul homme, c'est comme s'il avait sauvé l'humanité tout entière*" (Coran 5.32).

<sup>1</sup> Cf. <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/la-redaction-du-coran.htm>

<sup>2</sup> Autre version : 4.82. « *Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions !* ». Source : [http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate\\_004.html](http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_004.html)

<sup>3</sup> Source : <https://coran.oumma.com/sourate/32>

<sup>4</sup> Ce verset voudrait dire que même Mahomet n'a pas le droit de changer les paroles d'Allah.

"celui qui tue un homme tue toute l'humanité" (Coran, sourate 5 verset 32)<sup>5</sup>.

Sauf qu'ils oublient de citer certains de ces versets, dans leur intégralité et dans le contexte de la sourate concernée (ici celui de la Sourate 5, par exemple) :

« 32. C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que **quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes.** En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.

33. **La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays.** Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et **dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment** »<sup>6</sup>,

Par exemple, les musulmans vous citent ces deux versets :

« **Nulle contrainte en religion !** » (2:256).

« **Celui qui souhaite, qu'il croie ; et celui qui souhaite, qu'il mécroie** » (18:29)

Mais replaçons déjà ces versets dans leur contexte, en les citant dans leur intégralité :

« **Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroît au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient** » (2:256)

« Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur ». **Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut qu'il mécroie** ». **Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorant à boire on les abreuvra d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !** » (18:29).

De plus par le jeu de versets abrogés / abrogeants, l'on apprend alors que ces deux derniers versets ont été abrogés par les nouveaux versets suivants :

« **Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille.** Et Allah est Omniscient et Sage » (76:30)

« **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers ;** » (81:29)<sup>7</sup>.

Ce verset :

« **C'est à Allah de décider qui doit croire et qui ne doit pas croire, tu n'as pas à obliger les gens à croire** », (10:100).

Est abrogé par ce verset :

« **Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et en son messager** jusqu'à ce qu'ils payent la capitation [Djizîa] en toute humilité » (9:29).

Commentaires des commentateurs du verset « nulle contrainte en religion » :

Nous pouvons citer à titre d'exemple le commentaire d'un savant marocain contemporain, spécialiste du Coran et du Hadîth, Shaykh Abdullah ibn Abdelqâdir at-Talîdy :

« **La grande majorité des commentateurs du Coran est d'accord sur le fait que ce verset est abrogé. De même, ils disent que ce verset fut révélé avant ceux ordonnant le combat contre les infidèles [kuffâr]. Il nous suffira comme preuve cette parole de Dieu : « Ô Prophète, mène le jihâd contre les infidèles [kuffâr] et les hypocrites, et sois dur à leur égard... » (Coran 9:73). Et cet autre : « ...Combattez les polythéistes jusqu'au bout, comme ils vous combattent eux aussi jusqu'au bout... » (Coran 9:36), et encore : « Tuez-les jusqu'à que cesse la sédition et que la religion soit à Dieu... » (Coran 2 :193)** »<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Cf. *Quelques versets remarquables du Coran*, © Ralph Stehly, Professeur d'histoire des religions, Université de Strasbourg, <http://stehly.chez-alice.fr/versetsremarquables.htm>

<sup>6</sup> Cf. [http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate\\_005.html](http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_005.html)

<sup>7</sup> Cf. coran : l'abrogeant et l'abrogé... ou la stratégie du caméléon, <http://anti-islam.skynetblogs.be/tag/verset++du+sabre>

<sup>8</sup> Source : « Point de contrainte en religion », partie 1 : abrogationnisme & abrogationnistes, Dr Al 'Ajamî, 26 novembre 2010, <https://oumma.com/point-de-contrainte-en-religion-partie-1-abrogationnisme-abrogationnistes/>

Tabari précise clairement que, selon lui, le sens apparent du verset est général mais que son sens profond est obligatoirement spécifique. Nous noterons qu'il s'agit en réalité **d'une forme cachée d'abrogation par restriction du champ d'application d'un sens général obvie**. En quelque sorte, l'inverse de ce que laisserait à supposer le principe, ou postulat, d'intemporalité et universalité du Coran.

Pour les autres, nous dit-il, ce verset a été abrogé par les versets relatifs au « combat » car il est une obligation d'appeler toutes les nations à se convertir à la véritable religion, c'est-à-dire l'Islam. Si l'un d'entre eux refuse de se convertir ou de payer la capitation il sera combattu et tué. Il cite en référence de manière tronquée le verset suivant : « *Vous serez appelé à rencontrer un peuple à la force redoutable ; vous les combattrez à moins qu'ils ne convertissent à l'islam...* » (Coran 48:16).

Selon ce hadîth rapporté par Ibn Hanbal selon Anas : « *Le Prophète dit à un homme : Convertis-toi à l'islam. Celui-ci lui répondit : Fût-ce sous la contrainte ! Ce à quoi le Prophète rétorqua : Oui, quand bien même y serais-tu contraint.* »

« Ce hadîth semble avoir été conçu mot à mot pour justifier du fait que notre verset ne pouvait qu'avoir été abrogé puisque le Prophète aurait autrement exigé le contraire de ce que le Coran prône en obligeant cet homme à se convertir sous la contrainte. Ce hadîth est authentifié tout en ne figurant que dans le recueil de Ibn Hanbal, grand littéraliste devant l'Éternel. **Ceci pose le problème des hadîths ayant d'une manière ou d'une autre réussi à être nantis d'une chaîne de transmission, isnâd, authentique. Par ce type de hadîth l'on impose au Coran un sens que le littéralisme n'était pas en mesure de lui donner** »<sup>9</sup>.

« *Point de contrainte en religion* » est certes un énoncé général mais aux applications restreintes. Ce verset est ainsi soumis par les commentateurs à la contrainte d'une triple abrogation : les deux mécanismes précédemment mentionnés chez Tabari et un troisième ici, subtil, l'abrogation par la volonté de Dieu, en les cœurs, de la contrainte subie par les convertis de force.

Le point de vue de Sami Aldeeb :

« « Nulle contrainte en religion » ne signifie pour aucun exégète le droit de quitter l'islam ou de ne pas pratiquer ses obligations (jeune, prière, aumône, etc.) Les personnes nées musulmanes ont l'interdiction de quitter cette religion. L'apostasie est interdite.

– **L'écrasante majorité des exégètes estiment que le sens général du verset (c'est-à-dire : liberté absolue) a été abrogé par les versets qui prescrivent le combat contre les autres religions.** Rappelons que la règle de l'abrogation a été imaginée pour éliminer les contradictions du Coran.

– **Le verset 2:256 ne reste valable que dans le sens de non-imposition de la conversion aux « gens du livre »** (chrétiens et juifs principalement). Ils doivent choisir entre se convertir à l'islam ou conserver leur religion en payant l'impôt spécial (la jizia ou capitation) \_ce qui est aussi une contrainte. S'ils refusent ces deux options, ils sont alors mis à mort.

– **Les polythéistes n'ont le choix qu'entre la conversion ou la mort.** Ils « doivent être éliminés de la surface de la terre, comme l'écrit un des exégètes modernes », commente Aldeeb. Cela explique pourquoi les musulmans ne semblent pas émus par le massacre de plus de 80 millions d'hindouistes \_ ceux-ci sont considérés comme des polythéistes. »<sup>10</sup>.

En conclusion sur le verset « nulle contrainte en religion » :

En fait, finalement, vous n'avez pas le droit de choisir votre croyance ou de ne pas croire en Allah et son messager (Mahomet). Vous devez être musulman jusqu'à la fin de votre vie.

---

<sup>9</sup> Source : « Point de contrainte en religion », partie 1 : abrogationnisme & abrogationnistes, Dr Al 'Ajamî, ibid.

<sup>10</sup> Sami Aldeeb : La signification du verset coranique « Nulle contrainte en religion » ; « aucun exégète ne laisse la liberté de choix aux polythéistes », 13 Juin 2016, <http://memri.fr/2016/06/13/sami-aldeeb-la-signification-du-verset-coranique-nulle-contrainte-en-religion/>

## 1.1 Les fondements de l'abrogation

Pour résoudre le problème des versets contradictoires, des théologiens musulmans ont élaboré la doctrine de l'abrogation. Ils fondent leur dogme en se référant au principe du verset, "aya", abrogeant et abrogé (al-nâsikh wa-l-mansûkh) qui serait légitimé dans le Coran, s'appuyant sur la tradition musulmane et **prenant en compte la chronologie des révélations afin de savoir lesquelles sont les plus récentes et peuvent abroger les plus anciennes**.

« *Nous n'abrogeons aucun âya [verset], Nous n'en faisons oublier aucun, sans le remplacer par un autre, qui soit meilleur ou équivalent. Ne sais-tu pas que Dieu est tout puissant ?* », [Le Coran](#), « [La Vache](#) », II, 106.

Autre traduction : « *Si Nous abrogeons (42) un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?* », Sourate 2 verset 106.

Certains savants musulmans de l'époque moderne prétendent que ce verset se rapporte seulement à l'abrogation des révélations antérieures (judaïsme, christianisme) par le Coran et non à l'abrogation d'un verset par un autre. Ils s'appuient pour cela sur le contexte du verset qui est celui d'un réquisitoire contre les Israélites (versets 40 à 123).

« *Lorsque nous remplaçons un verset par un autre \_ et Dieu sait mieux que quiconque ce qu'il révèle\_ ils disent : "Tu n'es qu'un imposteur !" Non ! Mais la plupart ne savent rien.* », [Le Coran](#), « [L'Abeille](#) », XVI, 101, [الن \(ar\)](#)

Autre traduction : « *Quand Nous remplaçons un verset par un autre \_ et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre \_ ils disent : " Tu n'es qu'un menteur ».* Mais la plupart d'entre eux ne savent pas », sourate 16 verset 101<sup>11</sup>.

Il existe plusieurs types d'abrogation : Ceux du Coran, par le Coran, ou d'un **hadith**, par un autre, sont généralement admis. L'abrogation du Coran par un **hadith** ou l'inverse divisent les savants musulmans.

## 2 Les problèmes posés par l'abrogation

Pour déterminer le caractère abrogeant ou abrogé d'un verset, il faut pouvoir établir l'ordre chronologique d'apparition des versets. Or ces classifications chronologiques des versets sont assez incertaines et, plus les sourates sont longues, et plus il est constaté que des versets, révélés en des temps différents, y ont été insérés, selon la logique du discours, et non point l'ordre purement chronologique.

Ces contradictions sont légion, car selon les besoins, l'on a déclaré de 500 à 3 versets abrogés ! Chacun d'entre eux pouvant être alternativement prétendu abrogeant pour les partisans d'une opinion opposée.

Si l'on tient compte du fait que pour ces 500 versets dits abrogés nous disposons de quasiment autant de versets déclarés abrogeants, **c'est près d'un sixième du Coran qui serait ainsi impliqué !**

En résumé trois positions littéralistes ont été [ou sont] défendues pour [tel ou tel] verset :

- Sens absolu et fondamental, avis mutazilite dans la logique de leur concept fondamental de liberté et de libre choix.
- Verset abrogé purement et simplement par tous les versets exploités pour une lecture jihâdiste du prosélytisme et du pouvoir musulman.
- Verset limité en application et signification selon un modus vivendi construit. Le commentateur du verset donne alors, en substance, le texte décrivant les « circonstances » [historiques] où s'est appliqué ce verset<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-16-an-nahl-les-abeilles.html>

<sup>12</sup> Source : « Point de contrainte en religion », partie 1 : abrogationnisme & abrogationnistes, Dr Al 'Ajamî, 26 novembre 2010, <https://oumma.com/point-de-contrainte-en-religion-partie-1-abrogationnisme-abrogationnistes/>

## 2.1 Les enjeux de l'abrogation

L'enjeu des versets abrogés est crucial dans l'islam, bien que méconnu en dehors. **Ainsi, certains versets cités en exemple par les défenseurs ou les détracteurs de l'islam sont-ils en fait abrogés par d'autres ayant un sens différent.** Selon l'islamologue français Jacques Berque sur les 114 sourates du Coran, 71 sont plus ou moins concernées par l'abrogation. Au sein de l'islam, la détermination des versets abrogés et de ceux ne le sont pas nécessite une érudition aussi bien concernant le texte coranique que l'histoire de la Révélation. **Les versets les plus récents abrogent les plus anciens traitant du même sujet**, le dernier révélé donnant la conclusion de l'enchaînement des versets. **L'ordre des versets tel que retranscrits dans le Coran n'étant pas l'ordre chronologique de leur révélation**, l'historiographie du Coran devient un enjeu majeur quant aux questions de [Charia](#) et de [Jurisprudence](#).

Cette lecture chronologique du Coran met en valeur deux groupes de [sourates](#) : Celles de la période mecquoise (entre 610 et 622) et celles de la période médinoise (entre 622 et 632). Pour faciliter la lecture dans la perspective de l'abrogation, Sami Awad Aldib Abu Sâhlih a publié le Coran par ordre chronologique selon l'[Azhar](#), avec renvois aux abrogations<sup>13</sup>. Bien que cette distinction soit encore utilisée par les éditions contemporaines du Coran, elle est peu probante pour l'exégèse moderne. L'idée que nous pouvons réorganiser le Coran suivant l'ordre chronologique selon lequel le prophète Mahomet l'aurait proclamé, est en effet hautement spéculative car elle repose sur les « convictions que le Coran n'a qu'un seul auteur, qu'il n'a aucun rédacteur, et qu'il reflète l'expérience d'une communauté ayant existé autour de Muḥammad, à la Mecque et à Médine, entre 610 et 632 ».

## 3 La question de la violence dans l'islam

L'islam est-elle une religion de paix, de tolérance et d'amour ?

Un certain nombre d'imams ou de représentants des communautés musulmanes, confrontés au fait qu'aujourd'hui les auteurs d'attentats terroristes s'affirment tous des combattants d'Allah citent alors de nombreux textes du Coran qui recommandent la paix et l'amour.

Selon Samia OROSEMANE, humoriste, comédienne française d'origine tunisienne, : « *L'islam, c'est l'amour, l'ouverture vers l'autre, la tolérance* »<sup>14</sup>.

**Le Coran contient à la fois des versets appelant à la paix et d'autres incitant à la guerre.** Les premiers datent principalement de la période mecquoise \_ période pendant laquelle les musulmans étaient minoritaires et peu puissants \_ alors que les seconds datent de l'époque médinoise durant laquelle les musulmans étaient assez nombreux et puissants pour pouvoir réagir.

**Lors de recensions des versets abrogés/abrogeant par les exégètes plus de 100 versets sont considérés comme abrogés par le "verset du sabre"** <sup>15 16</sup>.

---

<sup>13</sup> *Le Coran: texte arabe et traduction française: par ordre chronologique selon l'Azhar avec renvoi aux variantes, aux abrogations et aux écrits juifs et chrétiens (Arabe)*, 4 mai 2016, [Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh](#), <https://www.amazon.fr/Coran-traduction-francaise-chronologique-abrogations/dp/1533072450>

<sup>14</sup> Samia OROSEMANE la falsificatrice musulmane, [https://www.youtube.com/watch?v=J-pl1XqJ4\\_M](https://www.youtube.com/watch?v=J-pl1XqJ4_M)

<sup>15</sup> Le verset du sabre est le verset 5 de la sourate 9 : « *Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Ṣalāt et acquittent la Zakāt, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux* » (Coran 9 :5). Note : Les « mois sacrés » étaient les 4 mois durant lesquelles les tribus (de la péninsule arabique) observaient une trêve, à l'époque.

<sup>16</sup> Al Mokri, *Annasikh wal mansoukh*, Beyrouth, 1986, p. 44

## Exemple de hadith appelant au combat des mécréants :

Le Prophète (sallallahu alaihi wa sallam) a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils disent : « Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah ». Celui qui dit « Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah », celui-là a protégé de moi son bien et sa vie, sauf pour son droit. Et son compte sera à Allah » (rapporté par Bokhari et Moslim)<sup>17</sup>.

D'après Ibn 'Omar - رضي الله عنه - , l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - a dit :

**« Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah, qu'ils accomplissent la prière, qu'ils s'acquittent l'aumône légale. S'ils font cela, ils auront préservé vis-à-vis de moi et leur sang et leurs biens sauf ce que l'Islam permet d'en prélever légalement. Quant à leur compte, c'est Allah le Très-Haut qui se charge de le dresser »**, Hadith sahih, rapporté par al Bukhârî (1/75) (n°25), Muslim (1/53)<sup>18</sup>.

### 3.1 Traitement des polythéistes (associateurs auxquels sont parfois associés les chrétiens) et des mécréants (non musulmans)

**« Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »**, Le Coran (trad. Muhammad Hamidullah), « Le repentir (At-Tawbah) », IX, 5 (Sourate 9, verset 5).

**« Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes. »** (Sourate 9, verset 23). En Islam, vous n'avez pas le droit de défendre les membres de votre famille, s'ils choisissent de quitter l'islam, de devenir mécréant (juif, chrétien).

C'est aussi à cette seconde période qu'appartient les versets à caractère offensif.

**« Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécré frappés-les. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions. »**, Le Coran (trad. Muhammad Hamidullah), « Muhammad », XLVII, 4 (Sourate 47, 4).

**« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement »**, Sourate 5, verset 33.

**« Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer [de terroriser] l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas, en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés »**, Sourate 8, verset 60<sup>19</sup>.

**« Et ton Seigneur révéla aux Anges : « Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts »**, Sourate 8, verset 12.

**« C'est Lui qui a envoyé Son messenger avec la guidée et la religion de vérité [l'Islam] pour la faire triompher sur toute autre religion. Allah suffit comme témoin »**, Sourate 48, verset 28<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> Le Prophète (sur lui soit la paix) a-t-il dit qu'il lui a été demandé de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils se convertissent à l'islam ?, <https://www.maison-islam.com/articles/?p=635>

<sup>18</sup> 8 - Le caractère sacré du Musulman, Le huitième Hadith, [http://annawawi.free.fr/Hadith/hadith\\_8.htm](http://annawawi.free.fr/Hadith/hadith_8.htm)

<sup>19</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-8-al-anfal-le-butin.html>

<sup>20</sup> <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-48-al-fath-la-victoire-eclatante.html>

« **Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. Et si vous endurez... cela est certes meilleur pour les endurents** », Sourate 16, verset 126<sup>21 22</sup> (loi du talion).

« **Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants** », Sourate 2, verset 191<sup>23</sup>.

« **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes** », Sourate 2, verset 193. [sauf s'il y a un pacte].

« **Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Allah et Son envoyé ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux auxquels le Livre fut donné, jusqu'à ce qu' [conjonction ar. : hata] ils donnent le tribut [versent la capitation] par leurs mains, en état de mépris [après s'être humiliés]** », Sourate 9, verset 29.

Ces versets exhortent donc les musulmans qui « professent la religion de la vérité » à combattre les « gens du Livre », juifs (qui ne croient pas au jour dernier), chrétiens (les associateurs), mais aussi païens idolâtres (qui ne croient pas en Allah), à les soumettre dans l'humiliation, à leur imposer la jizia (la capitation), voire à les tuer (voire traitement de apostats ci-dessous).

Donc, si un musulman s'en prend à un mécréant, il n'est pas un déséquilibré, un loup solitaire, un excessif, un converti récent, qui n'aurait rien compris à l'islam (ou le fait qu'on ferait des amalgames indus).

Abou Bakr al-Baghdadi a suivi 5 ans de cours de théologie islamique.

L'islam c'est le Coran, c'est des textes.

Hadith appelant à l'expulsion des polythéistes de la péninsule arabique :

Un hadîth qdit : "أَخْرِجُوا الْمُشْرِكِينَ مِنْ جَزِيرَةِ الْعَرَبِ" : "**Faites quitter les Polythéistes la Péninsule arabique**". Ceci a été prononcé par le Prophète quelques jours avant son décès, donc en rabi' al-awwal de l'an 11. Après la révélation des versets figurant au tout début de la sourate at-Tawba, **tous les accords auparavant conclus accordant le droit aux Polythéistes d'être résidents d'une cité musulmane de l'Arabie (aqd udh-dhimma), de même que tous les traités de paix auparavant conclus avec des cités polythéistes de l'Arabie (mu'âhada / 'ahd) furent résiliés** (exception faite des traités conclus à une cité pour une durée déterminée : eux devaient être respectés jusqu'à leur terme : sourate at-Tawba, verset 4, puis ne plus être renouvelés). A compter de la date de l'information (le 10 dhu-l-hijja de l'an 9), **ces Polythéistes eurent 4 mois pour choisir entre : se convertir à l'islam, quitter la Péninsule arabique, ou s'exposer au combat** (avec possibilité de saufs-conduits accordés à des individus précis : sourate at-Tawba, verset 6)<sup>24</sup>.

– Ibn Abbâs (que Dieu l'agrée) relate que le Prophète (que Dieu le bénisse et le salue) a dit : "أَخْرِجُوا الْمُشْرِكِينَ مِنْ جَزِيرَةِ الْعَرَبِ" : "**Faites quitter les Polythéistes la Péninsule arabique**" (al-Bukhârî, 2888, Muslim, 1637). Ibn Abbâs, qui rapporte ce hadîth, a dûment précisé que le Prophète a prononcé cette phrase lors de sa dernière maladie, le dernier jeudi de sa vie terrestre, soit en rabi' ul-awwal de l'an 11 (al-Bukhârî, 2888, Muslim, 1637) ;

<sup>21</sup> Cf. <http://www.islam-fr.com/coran/francais/sourate-16-an-nahl-les-abeilles.html>

<sup>22</sup> « **Le talion est autorisé, mais le pardon est recommandé** », dit ce site web.

<sup>23</sup> Cf. [http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate\\_002.html](http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_002.html)

<sup>24</sup> Cf. Les versets demandant de tuer les polythéistes (sourate 9) : ne pas considérer ces versets hors de leur contexte ! (Commentaire de Coran 9/1-5), <http://www.maison-islam.com/articles/?p=341>

– "الأُخْرَجَنَّ اليهود والنصارى من جزيرة العرب حتى لا أدع إلا مُسْلِمًا" : **"Je ferai quitter les juifs et les chrétiens la Péninsule arabique, au point que je n'y laisserai que (des) musulman(s)"** (Muslim, 1767 et d'autres) (dans une autre version : **"Faites quitter les juifs du Hedjaz et les chrétiens de Nadjran la Péninsule arabique"** : Ahmad, 1599, etc.)<sup>25</sup>.

### 3.2 Traitement réservé aux apostats et athées

Sahih Bukhari Volume 9, hadith 6930, page 50 & hadith 7432 page 317

« J'ai bien entendu l'apôtre d'Allah dire : « - Les derniers jours, **il apparaîtra de jeunes fous qui diront de belles paroles mais dont la foi n'ira pas au-delà de leur gorge et qui quitteront leur religion comme la flèche sort du jeu. Alors, où que vous en trouviez, tuez-les car celui qui en tuera aura sa récompense le jour de la résurrection** » ».

Autre traduction : « Raconté par Ali<sup>26</sup> :

*Chaque fois que je vous dis une narration du Messager d'Allah (?), par Allah, je préférerais tomber du ciel que de lui donner une fausse déclaration, mais si je vous dis quelque chose entre vous et moi (pas un Hadith), alors c'était en effet un tour (c'est-à-dire, je peux dire des choses juste pour tromper mon ennemi). J'ai entendu l'apôtre d'Allah dire : « Dans les derniers jours, **il y aura des jeunes gens insensés qui diront les meilleurs mots, mais leur foi n'ira pas au-delà de leur gorge (ils n'auront aucune foi) et sortira de leur religion, comme une flèche sort du jeu. Alors, où que vous les trouviez, tuez-les, car ceux qui les tuent auront une récompense au Jour de la Résurrection** » »<sup>27</sup>.*

« 89. Ils aimeraient vous voir **mécréants, comme ils ont mécré** : alors vous seriez tous égaux ! **Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez ; et ne prenez parmi eux ni allié ni secourer,**

90. *excepte ceux qui se joignent à un groupe avec lequel vous avez conclu une alliance, ou ceux qui viennent chez vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou à combattre leur propre tribu. Si Allah avait voulu, Il leur aurait donné l'audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattu. (Par conséquent,) s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Allah ne vous donne pas de chemin contre eux »* (Sourate 4 Al Nissa, versets 89-90)<sup>28</sup> [Vous pouvez les tuer, sauf si vous avez conclu une alliance avec eux].

Devons-nous reproduire le comportement du beau modèle<sup>29</sup>, de Mahomet ?

### 3.3 Traitement réservé aux esclaves et à l'esclavage

Mahomet avait, par exemple, des esclaves et autorisait l'esclavage [l'esclavage n'a jamais été abrogé en Islam] :

« **Hadith Bukhari**, volume 9, livre 91, numéro 368<sup>30</sup> (récit d'Umar) : « Je vins et j'aperçus. L'Apôtre d'Allah était dans une mansarde, et **un esclave noir de l'Apôtre d'Allah se tenait au sommet de l'escalier. Je lui dis : " au Prophète que voici Umar bin Al-Khattab (demandant la permission d'entrer)." . Alors il dit entrez** ».

<sup>25</sup> Pourquoi les shafi'ites ont-ils dit qu'il s'agissait de faire sortir les non-musulmans du Hedjaz seulement, et non pas du reste de la Péninsule arabique, alors que le terme présent dans la Sunna est clair et explicite : "Jazirat ul-'arab" ?, <https://www.maison-islam.com/articles/?p=106>

<sup>26</sup> Compagnon préféré de Mahomet, son gendre, épouse de Fatima, la fille de Mahomet.

<sup>27</sup> Narrated 'Ali:

*Whenever I tell you a narration from Allah's Messenger (ﷺ), by Allah, I would rather fall down from the sky than ascribe a false statement to him, but if I tell you something between me and you (not a Hadith) then it was indeed a trick (i.e., I may say things just to cheat my enemy). No doubt I heard Allah's Apostle saying, "During the last days there will appear some young foolish people who will say the best words but their faith will not go beyond their throats (i.e. they will have no faith) and will go out from (leave) their religion as an arrow goes out of the game. So, where-ever you find them, kill them, for who-ever kills them shall have reward on the Day of Resurrection."* Source : Sahih al-Bukhari 6930, Book 88, Hadith 12, Vol. 9, Book 84, Hadith 64, <https://sunnah.com/bukhari/88>

<sup>28</sup> Cf. [http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate\\_004.html](http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_004.html)

<sup>29</sup> Mahomet le beau modèle pour tous les bons musulmans, [http://www.coranix.free.fr/biblio/mahomet\\_hadiths.htm](http://www.coranix.free.fr/biblio/mahomet_hadiths.htm)

<sup>30</sup> Cf. <https://muflihun.com/bukhari/91/368>

« Hadith Muslim, livre 008, numéro 3371<sup>31</sup> : « Abu Sirma a dit à Abu Sa'id al Khadri (qu'Allah soit satisfait de lui) : "O Abu Sa'id, as-tu entendu le messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) mentionner le coït ?". Il dit : "oui", et rajouta : "Nous sommes sortis avec le messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) pour l'expédition de Nil" It-Mustaliq **et avons pris comme captives quelques excellentes femmes arabes ; et nous les désirions**, car nous souffrions de l'absence de nos épouses, (mais en même temps) **nous désirons aussi en tirer une rançon. Alors nous avons décidé d'avoir des rapports sexuels avec elles mais en observant le coït interrompu** (en retirant les organes sexuels masculins avant l'émission de semence afin d'éviter toute grossesse).

"Nous faisons un acte alors que Muhammad est parmi nous ; pourquoi ne pas l'interroger ?". Alors nous avons interrogé **le messenger d'Allah** (que la paix soit sur lui) et il lui a dit : " **cela ne fait rien si vous ne le faites pas**, car chaque âme doit naître jusqu'au jour de la résurrection naîtra." ».

En un mot, un musulman peut violer une esclave mécréante.

« Hadith Muslim, livre 037, numéro 6676<sup>32</sup> : « Une personne était accusée de fornication avec une **jeune esclave du Messenger d'Allah** (que la paix soit sur lui). Alors le messenger d'Allah a dit à Ali "Va lui briser le cou.". Ali y alla et le trouva en train de se rafraîchir dans un puits. Ali lui dit. "Sors.". Puis en prenant sa main et en le sortant, il vit que son sexe avait été tranché. Ali ne lui a pas brisé le cou. Il vint voir le messenger d'Allah et dit : "Messenger d'Allah, il n'avait même plus son sexe avec lui" ».

### 3.4 Traitement des opposants à Mahomet

Mahomet a aussi fait assassiner ses opposants<sup>33</sup> :

« Al Bukhari Sahih 64/15<sup>34 35</sup> : « D'après Amir, qui l'avait entendu de Jabir ibn Abdallah, **l'apôtre d'Allah ayant dit : - Qui me délivrera de Kab ibn al Ashraf, cet homme qui nuit à Allah et à son envoyé ? Muhammad ibn Maslama se leva en disant : - Ô Apôtre d'Allah, veux-tu que je le mette à mort ? - Oui, répliqua le prophète.**

- Me permets-tu de lui dire quelque chose ? demanda Muhammad.

- Dis-lui (ce que tu voudras), reprit le Prophète.

Muhammad ibn Maslama alla alors trouver Kab et lui parla en ces termes :

- Cet homme nous réclame une nouvelle dîme, il nous obsède et nous venons te demander de nous prêter quelque chose.

- Par Allah ! répondit Kab, vous aurez à en supporter bien d'autres de sa part.

- Nous avons suivi, reprit Muhammad, et nous ne voulons pas l'abandonner avant de voir ce qu'il adviendra de ses affaires. Nous voudrions que vous nous prêtiez une charge - ou deux (...)

- Je le veux bien, répliqua Kab, mais donnez-moi un gage. - Et quel gage veux-tu ? - Vos femmes.

- Comment te donnerions-nous nos femmes en gage, à toi qui es le plus bel homme des Arabes ?

- Eh bien ! donnez-moi vos fils en gage. - Comment te donnerions-nous nos fils en gage, ce serait leur faire injure et on leur reprocherait d'avoir servi de gage pour une charge (...); ce serait une honte pour nous ; mais si tu veux, nous te donnerons nos armures. (...) Muhammad prit rendez-vous avec Kab et vint le trouver de nuit, ayant avec lui Abu Nayla, le frère de lait

<sup>31</sup> Cf. <http://www.hadithcollection.com/sahihmuslim/136-Sahih%20Muslim%20Book%20008.%20Marriage/11334-sahih-muslim-book-008-hadith-number-3371.html>

<sup>32</sup> <https://abdurrahman.org/2014/09/04/sahih-muslim-book-037/www.hadithdujour.com/coran/SAHIH-MOUSLIM.pdf>  
<http://ddata.over-blog.com/4/22/62/75/0/Sahih-Mouslim.pdf>

<sup>33</sup> List of Killings Ordered or Supported by

Muhammad, [https://wikiislam.net/wiki/List\\_of\\_Killings\\_Ordered\\_or\\_Supported\\_by\\_Muhammad](https://wikiislam.net/wiki/List_of_Killings_Ordered_or_Supported_by_Muhammad) & Liste des meurtres ordonnés ou soutenus par Muhammad [Mahomet],

[http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Liste\\_des\\_meurtres\\_ordonnees\\_ou\\_soutenus\\_par\\_Muhammad.htm](http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Liste_des_meurtres_ordonnees_ou_soutenus_par_Muhammad.htm)

<sup>34</sup> Cf. 64 Expéditions militaires dirigées par le Prophète (psl) (Al-Maghaazi). (15)Chapitre: L'assassinat de Ka'b bin Al-Ashraf, <https://sunnah.com/bukhari/64/84> & aussi <https://sunnah.com/bukhari/64/15>,

<sup>35</sup> Cf. <http://blog.decouvrirelislam.net/Home/islam/Le-prophte-Muhammad/desinformations-sur-le-prophte-saws/le-meurtre-de-kaab-ibn-al-achraf>

de Kab. Kab les ayant fait entrer dans son château descendit vers eux et, comme sa femme lui demandait où il allait à cette heure, il répondit : - C'est seulement pour voir Muhammad ibn Maslama et mon frère (de lait), Abu Nayla.

Suivant un autre rawi que Amir, la femme aurait ajouté : - J'entends un bruit qui ressemble à celui du sang qui tombe goutte à goutte, Et Kab aurait dit - Il s'agit seulement de mon frère Muhammad ibn Maslama et de mon frère de lait, Abu Nayla ; l'homme de cœur répond, même si de nuit on l'appelle au combat. Muhammad ibn Maslama introduisit avec lui deux hommes. (...) S'adressant à ces hommes, Muhammad leur dit : - Quand Kab viendra, je prendrai ses cheveux et les sentirai. Aussitôt que vous me verrez tenant sa tête, **frappez-le**.

Amir une fois a ajouté : - Et ensuite je vous les ferai sentir. Kab descendit vers ses serviteurs, paré de ses vêtements et fleurant une odeur de parfums. - Je n'ai jamais senti un parfum tel que celui d'aujourd'hui, - c'est-à-dire aussi agréable - s'écria Muhammad. Suivant un autre rawi que Amir Kab aurait dit : - J'ai la femme la plus parfumée et la plus parfaite des arabes. D'après Amir, Muhammad dit : - Me permets-tu de sentir ta tête ? - Oui, répondit Kab. Après l'avoir sentie, Muhammad la fit sentir à ses compagnons. Il répéta une seconde fois : - Me permets-tu de sentir ta tête ? Et, ayant obtenu un oui pour réponse, il lui prit la tête dans ses mains et cria à ses compagnons : - A vous !

**Et aussitôt ils le tuèrent, puis ils allèrent trouver le prophète et lui racontèrent ce qui s'était passé ».**

## 4 L'interdit de l'alcool

Au début, l'alcool n'était pas interdit. Au début de la prédication le [Coran](#) se limite à dire aux musulmans de ne pas arriver ivres à la prière. Mais le vin comporte même une certaine utilité. Ces versets sont exposés, dans l'ordre chronologique de la « révélation ».

Ce verset autorise les boissons alcoolisées :

« Des fruits des palmiers et des vignes, vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent. Il y a vraiment là un signe pour des gens qui raisonnent », *Le Coran* (trad. Muhammad Hamidullah), « Les abeilles (An-Nahl) », XVI, 67, **(ar)** النحل. (Sourate 16, verset 67).

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens ; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité". Et ils t'interrogent : "Que doit-on dépenser (en charité) ?" Dis : "L'excédent de vos biens" », *Le Coran* (trad. Muhammad Hamidullah), « La vache (Al-Baqarah) », II, 219, **(ar)** البقرة. (Sourate 2, verset 219).

Un peu plus tard, la consommation de vin (et plus généralement de boisson fermentées) n'est interdite qu'à cause des conséquences de l'ivresse, les conséquences de l'ivresse disparaissent au paradis et la consommation du vin y est permise.

« Ô les croyants ! **N'approchez pas de la Salat**<sup>36</sup> alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] \_ à moins que vous ne soyez en voyage \_ jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Dieu, en vérité est Indulgent et Pardonneur. », *Le Coran* (trad. Muhammad Hamidullah), « Les femmes (An-Nisa') », IV, 43, **(ar)** النساء (sourate 4, verset 43).

Ce verset précédent n'empêche pas le musulman, après la dernière prière du soir, d'aller au bar.

Plus tard encore, ce verset est [abrogé](#) (La notion d'abrogation est contradictoire avec le verset 7 de la sourate 3, la notion de "*soukara*" ne veut pas dire **ivre** exemple "*Sakrat al mout*" on peut être dans cet état après une anesthésie par exemple) et l'interdiction se généralise et se durcit. Le verset suivant est un verset [abrogeant](#) le précédent ; *il ne faut pas boire de boisson fermentée à cause des conséquences sur le comportement du buveur*. Cette fois-ci l'interdiction est claire et nette.

---

<sup>36</sup> La Salat (en arabe: صلاة [ṣalāh] pl. صلوات [ṣalawāt]) ou namaz désigne la prière islamique, second des cinq piliers de l'islam. Chaque musulman est tenu d'effectuer cinq prières quotidiennes obligatoires (farâ'idh), tourné vers la qibla, qui est la direction de la Ka'ba de La Mecque.

« Ô les croyants ! **Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable.** Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. », *Le Coran* (trad. [Muhammad Hamidullah](#)), « *La table servie (Al-Maidah)* », V, 90, (ar) المائدة (sourate 5, verset 90).

Ces trois [versets](#) font partie de [sourates](#) dites médinoises que la tradition place respectivement 87<sup>e</sup>, 92<sup>e</sup> et 112<sup>e</sup> dans l'ordre de la révélation.

Note : Dans la Perse islamisée, le vin était resté (et le reste, *mais de manière officieuse*) en usage, il suffit de lire les poètes comme Omar [Khayyâm \(1048 - 1123\)](#) ou [Hafez \(1320 - 1389\)](#), ou [Rûmi \(1207 - 1273\)](#).

#### 4.1 Sur le vin (suite)

Coran 5:90 : le vin est l'œuvre de Satan.

« Ô les croyants ! **Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable.** Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez ».

Coran 47:15 : Il y aura des ruisseaux de vin, pour les croyants au paradis.

« **Voici la description du Paradis qui a été promis aux pieux** : il y aura là des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, et des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, et **des ruisseaux d'un vin délicieux à boire**, ainsi que des ruisseaux d'un miel purifié. Et il y a là, pour eux, des fruits de toutes sortes, ainsi qu'un pardon de la part de leur Seigneur. [Ceux-là] seront-ils pareils à ceux qui s'éternisent dans le Feu et qui sont abreuvés d'une eau bouillante qui leur déchire les entrailles ? »<sup>37</sup>.

#### 4.2 Critique du système d'abrogation

De nombreux savants musulmans sont d'avis contraire comme Mahmoud Cheltout ([1893-1963](#)) qui fut Recteur de la mosquée d'Al-Azhar. Celui-ci aurait établi dans son livre "Le Coran et le combat" la preuve que le verset "point de contrainte en religion" n'est pas abrogé<sup>12</sup>. [Mohammed al-Ghazali](#) est plus direct, il dit :

« *Ceux qui disent aussi que 120 versets sur la bonne prédication aurait été abrogés par un seul (le verset de l'épée) sont d'une stupidité incompréhensible, que nous ne pouvons expliquer que par le degré de régression qui a abruti nos raisons durant les siècles de déclin et de stagnation [...] La prédication serait annulée, pour que l'épée prenne place ? Voila une aberration qu'aucun esprit raisonnable ne peut accepter* », Mohamed al-Ghazali, "Comprendre le Coran aujourd'hui", éd. Universel, 2006, p.120-121 !

**L'abrogation de certains versets est une vision totalement fautive selon lui.** Tout verset peut agir sur la société à un moment donné. **Il suffit de savoir quand actionner un verset**, et c'est ainsi qu'on peut parler d'un Coran valable pour tous les temps et tous les lieux.

L'historien [Mohamed Talbi](#) affirme quant à lui que le "verset du sabre" est une invention de quelques exégètes afin de théoriser "l'abrogeant et l'abrogé" qui trouve son origine dans l'[ijtihâd](#) (effort d'interprétation) de l'imam [Al-Chafii](#).

Coran 4:82 : « **Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient certes maintes contradictions !** »

**De plus, Dieu lance un défi à quiconque de produire un tel livre :**

Coran 17:88 : Dis : « **Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres** ».

Que subit une perte si Mahomet a eu tort ?

Coran 34:50: « **Si je m'égaré, je m'égaré seulement à ma propre perte** ».

---

<sup>37</sup> [http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate\\_047.html](http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_047.html)

En fait, les contradictions sont très subtiles et il faut vraiment étudier finement les textes.

## 5 Sur l'orgueil

Coran 16:23 : **Allah n'aime pas les orgueilleux.**

Coran 16:29 : combien mauvaise est la demeure des orgueilleux!

Coran 59:23 : **C'est Lui, Allah.** Nulle divinité autre que Lui ; Le Souverain, Le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, Le Prédominant, Le Tout Puissant, Le Contraignant, **L'Orgueilleux.** Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils Lui associent.

## 6 L'héritage

Concernant les règles de succession en matière d'[héritage](#), les versets successifs sont :

« Voici ce qui vous est prescrit : Quand la mort se présente à l'un de vous, si celui-ci laisse des biens, il doit faire un testament en faveur de ses père et mère, de ses parents proches conformément à l'usage.

C'est un devoir pour ceux qui craignent Dieu. », [Le Coran](#), « La Vache », II, 180, (ar) البقرة (Sourate 2, verset 180).

Cette [sourate](#) a été révélée à [Médine](#) et selon la [tradition](#) c'est la 87<sup>e</sup> dans l'ordre de la [révélation](#).

Or la sourate IV est considérée comme la 92<sup>e</sup>. On y lit dans le verset 11 des prescriptions beaucoup plus précises.

« Quant à vos enfants, **Dieu vous ordonne d'attribuer au [garçon](#) une part égale à celle de deux [filles](#).**

*S'il n'y a que des filles, même plus de deux, les deux tiers de l'héritage leur reviendront. Et s'il n'y en a qu'une, la moitié lui appartiendra.*

*Si le défunt a laissé un fils, un sixième de l'héritage reviendra à ses père et mère.*

*S'il n'a pas d'enfant et que ses parents héritent de lui: le tiers reviendra à la mère.*

*S'il a des frères le sixième reviendra à sa mère, après que ses [legs](#) ou ses [dettes](#) auront été acquittés.*

*Vous ignorez si ce sont vos ascendants ou vos descendants qui vous sont les plus utiles.*

*Telle est l'obligation imposée par Dieu : Dieu est celui qui sait, il est juste. », [Le Coran](#), « Les Femmes », IV, 11, (ar) النساء (Sourate 4, verset 11).*

Ce seront donc ces prescriptions (de Sourate 4, verset 11) qui seront retenues pour fixer le [droit \(fiqh\)](#) en matière d'héritage.

## 7 Qui fut le premier musulman ?

### 7.1 Mahomet

**Mohamed est le seul messenger et le premier à se soumettre.**

Coran 6:14. Dis : « Devais-je prendre pour allier autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre ? C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit. Dis : « **On m'a commandé d'être le premier à me soumettre** ». Et ne sois jamais du nombre des associateurs.

Coran 6:163. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et **je suis le premier à me soumettre**.

### 7.2 Moïse

**Moïse est un messenger et/ou se soumet à Allah.**

Coran 7:143. Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : « Ô mon Seigneur, montre-Toi à moi pour que je Te voie ! ». Il dit : « Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras. ». Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et **Moïse** s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit : « Gloire à Toi ! A Toi je me repens ; et **je suis le premier des croyants** ».

### 7.3 Certains égyptiens

**Certains égyptiens sont des messagers et/ou se soumettent à Allah.**

Coran 49. [**Pharaon**] dit : « Avez-vous cru en lui avant que je ne vous le permette ? En vérité, c'est lui votre chef, qui vous a enseigné la magie ! Eh bien, vous saurez bientôt ! Je vous couperai, sûrement, mains et jambes opposées, et vous crucifierai tous ».

Coran 50. Ils disent : « Il n'y a pas de mal ! Car c'est vers notre Seigneur que nous retournerons.

51. Nous [égyptiens] convoitons que notre Seigneur nous pardonne nos fautes **pour avoir été les premiers à croire** ».

### 7.4 Abraham

**Abraham est un messenger et/ou se soumet à Allah.**

Coran 2:127. Et quand Abraham et Ismaël élevaient les assises de la Maison : « Ô notre Seigneur, accepte ceci de notre part ! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient.

Coran 2:128. Notre Seigneur ! **Fais de nous Tes Soumis**<sup>38</sup>, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre-nous nos rites et accepte de nous le repentir. Car c'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

Coran 2:129. Notre Seigneur ! Envoie l'un des leurs comme messenger parmi eux, pour leur réciter Tes versets<sup>39</sup>, leur enseigner le Livre et la Sagesse, et les purifier. Car c'est Toi certes le Puissant, le Sage !

Coran 2:130. Qui donc aura en aversion la religion d'Abraham, sinon celui qui sème son âme dans la sottise ? Car très certainement Nous l'avons choisi en ce monde ; et, dans l'au-delà, il est certes du nombre des gens de bien.

---

<sup>38</sup> Tes soumis c.-à-d. : tes Musulmans.

<sup>39</sup> Tes versets : ce que nous traduisons tantôt par verset, tantôt par le signe (āyāt) s'applique en effet à l'un et à l'autre. Le mot āyāt désigne toute expression de l'intervention d'Allah : les faits qui surviennent providentiellement dans la vie sont des āyāt chaque verset révélé en est un aussi ; il est aussi le récit d'un miracle ou d'une catastrophe, et l'exposé d'un commandement.

Coran 2:131. Quand son Seigneur lui avait dit : « Soumets-toi », il dit : « Je me soumets au Seigneur de l'Univers ».

Coran 2:132. **Et c'est ce qu'Abraham recommanda à ses fils, de même que Jacob : « Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion : ne mourrez point, donc, autrement qu'en Soumis ! »** (à Allah)<sup>40</sup>.

Coran 2:133. Etiez-vous témoins quand la mort se présenta à Jacob et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » - Ils répondirent : « Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, Divinité Unique et à laquelle nous sommes Soumis ».

## 7.5 Adam

**Adam est un messenger et/ou se soumet à Allah.**

Coran 2:37. **Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles<sup>41</sup>, et Allah agréa son repentir** car c'est Lui certes, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

## 7.6 Allah a tantôt envoyé un message ou des messagers

### Sourate 53:1-18

**Un seul messenger**

1. Par l'étoile à son déclin !
2. **Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur<sup>42</sup>**
3. et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ;
4. ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.
5. **Que lui a enseigné [l'Ange Gabriel] à la force prodigieuse,**
6. doué de sagacité ; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique],
7. alors qu'ils se trouvait à l'horizon supérieur.
8. Puis il se rapprocha et descendit encore plus bas,
9. et fut à deux portées d'arc, ou plus près encore.
10. **Il révéla à Son serviteur ce qu'Il révéla.**
11. Le cœur n'a pas menti en ce qu'il a vu.
12. Lui contestez-vous donc ce qu'il voit ?
13. Il l'a pourtant vu, lors d'une autre descente,
14. près de la Sidrat-ul-Muntahā<sup>43</sup>,
15. près d'elle se trouve le jardin de Ma'w<sup>44</sup> ? :
16. au moment où le lotus était couvert de ce qui le couvrait.
17. **la vue n'a nullement dévié ni outrepassé la mesure.**
18. Il a bien vu certaines des grandes merveilles de son Seigneur.

### Sourate 81:15-29

**Un seul messenger**

---

<sup>40</sup> Soumis : Notez qu'en S. 22, v. 78, Abraham nomme « Soumis » (Musulmans) ses fidèles.

<sup>41</sup> Paroles : qui ont permis à Adam de demander le pardon d'Allah. Et puisque Allah lui accorda le pardon, l'Islam ne reconnaît pas le péché originel.

<sup>42</sup> *Votre compagnon* : Muḥammad (وسلم عليه الله صلى). Les 18 premiers versets de cette Sourate parlent du « Mi-rāj » [l'Ascension].

<sup>43</sup> *Sidrat-ul-Muntaha*: le lotus de la limite, un arbre au septième ciel que l'Ange Gabriel ne pouvait dépasser; ce fut lors de l'Ascension du Prophète.

<sup>44</sup> *Le jardin de Ma'wā* : l'asile paradisiaque.

15. Non !... **Je jure par les planètes qui gravitent**
- 16. qui courent et disparaissent**
17. par la nuit quand elle survient !
18. et par l'aube quand elle exhale son souffle !
19. **Ceci [le Coran] est la parole d'un noble Messenger<sup>45</sup>,**
20. doué d'une grande force, et **ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône,**
21. obéi, là-haut, et digne de confiance.
22. **Votre compagnon (Muhammad) n'est nullement fou ;**
23. **il l'a effectivement vu (Gabriel), au clair horizon**
24. et il ne garde pas avarement pour lui-même ce qui lui a été révélé.
25. Et ceci [le Coran] n'est point la parole d'un diable banni.
26. Où allez-vous donc ?
27. Ceci n'est qu'un rappel pour l'univers,
28. pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit.
29. **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers.**

### Sourate 6 :102-103

102. **Voilà Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité que Lui,** Créateur de tout. Adorez-Le donc. C'est Lui qui a charge de tout.
103. **Les regards ne peuvent l'atteindre,** cependant qu'Il saisit tous les regards. **Et Il est le Doux,** le Parfaitement Connaisseur.

### Sourate 6 :42-51

#### Plusieurs messagers

42. **Nous avons, certes, envoyé (des messagers) aux communautés avant toi.** Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse - peut-être imploreront ils (la miséricorde) ! -
43. Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde) ? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient.
44. Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance) ; et **lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés.**
45. **Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes.** Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers !
46. Dis : « Voyez-vous ? Si Allah prenait votre ouïe et votre vue, et scellait vos cœurs, quelle divinité autre qu'Allah vous les rendrait ? Regarde comment, à leur intention, Nous clarifions les preuves ! Pourtant ils s'en détournent.
47. Dis : « Que vous en semble ? Si le châtement d'Allah vous venait à l'improviste ou au grand jour, qui seront détruits sinon les gens injustes ? »
48. **Nous n'envoyons des messagers qu'en annonciateurs et avertisseurs** : ceux qui croient donc et se réforment, nulle crainte sur eux et ils ne seront point affligés.
49. Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves, le châtement les touchera, à cause de leur perversité.
50. Dis-[leur] : « **Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaisable,** et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis : « Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ? Ne réfléchissez-vous donc pas ? »

---

<sup>45</sup> *Noble Messenger*: l'Ange Gabriel.

51. Et avertis par ceci (le Coran), ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'aient hors d'Allah ni allié ni intercesseur. Peut-être deviendraient-ils pieux !

#### Sourate 10 :47

##### Plusieurs messagers

47. **A chaque communauté un Messenger.** Et lorsque leur messenger vint, tout se décida en équité entre eux et ils ne furent point lésés.

#### Sourate 16:35-36

##### Plusieurs messagers

35. Et les associateurs dirent : « Si Allah avait voulu, nous n'aurions pas adoré quoi que ce soit en dehors de Lui, ni nous ni nos ancêtres ; et nous n'aurions rien interdit qu'Il n'ait interdit Lui-même ». Ainsi agissaient les gens avant eux.

**N'incombe-t-il aux messagers sinon de transmettre le message en toute clarté ?**

36. **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger,** [pour leur dire] : « A dorez Allah et écarterez-vous du Ṭāġūt<sup>46</sup> ». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarément. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs.

#### Sourate 35:24

##### Plusieurs messagers

24. Nous t'avons envoyé avec la Vérité en tant qu'annonceur et avertisseur. **Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur.**

## 8 La taqiya : le problème du mensonge dans l'islam

Les incohérences, citées précédemment, ne sont qu'apparentes. Car elles font parties de la stratégie de manipulation du Coran, le but étant de gagner, la fin alors justifiant les moyens.

Pour gagner (en particulier les guerres, le djihad), toutes une stratégie de tromperie a été mise en place, décrite par les mots ci-après.

### 8.1 Taqiya / taqiyya (chiite) ou muda'rat (sunnite)

Tromperie pour protéger l'islam ou le musulman.

Tromperie tactique dans le but de répandre l'islam.

Dissimulation de l'identité musulmane. Quelque chose qui n'est pas vrai en ce qui concerne l'identité musulmane.

La doctrine islamique de la tromperie.

Mentir, dans l'islam, est permis dans certaines circonstances pour le succès de l'islam.

Gagner la confiance des non-croyants afin de tirer parti de leur vulnérabilité et les vaincre.

---

<sup>46</sup> Ṭāġūt: voir note S. 2, v. 257. : 257. Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tagut, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement.

Dans certaines branches de l'Islam, la taqiyya est une forme de dissimulation de la religion ou une dispense légale par laquelle un croyant peut nier sa foi ou commettre des actes illicites ou blasphématoires, par ailleurs, alors qu'il risque de subir une persécution importante. Vous pouvez mentir pour protéger et promouvoir l'islam ...

C'est ce que vous voyez les musulmans faire lors des conférences de presse, lors d'attaques terroristes, quand ils prétendent dénoncer les assassins.

Faire ce genre de déclaration dans le but de tromper les mécréants :

*"L'Islam signifie la paix !"*

*"Nous respectons les femmes."*

*"Le véritable Islam est tolérant."*

*"Nous sommes fiers d'être britanniques ... américains ... australiens ...".*

Les musulmans tenteront de dissocier l'islam des actes terroristes afin de gagner la sympathie et l'opinion publique, surtout dans les contrées où ils sont en infériorité numérique par rapport aux non-musulmans. Ils disent qu'un tel acte ne représente pas le « vrai Islam », alors qu'en réalité c'est le cas.

Plus de 60% du Coran contient des versets sur le meurtre des kouffar, ou les forçant à vivre sous la servitude comme dhimmi et à payer une lourde taxe appelée Jizya. Le Dhimmi doit s'en remettre, sans cesse, pour toute décision, aux musulmans, de toutes les manières que ce soit. Mais les musulmans cachent le plus souvent cette réalité.

La tromperie musulmane peut être vue comme un moyen à peine moins que noble au service du glorieux objectif de l'hégémonie islamique sous la charia, qui est considérée comme bonne aussi bien pour les non-musulmans que pour les musulmans. En ce sens, mentir au service de l'altruisme est autorisé.

**hudna** est un terme arabe signifiant une "trêve" ou une "armistice" temporaire, ainsi que "calme" ou "tranquille", venant d'une racine verbale signifiant "calme". Il est parfois mal traduit comme "*cessez-le-feu*". En d'autres mots, tant que l'islam est dans un état constant de jihad, un cessez-le-feu temporaire permet un repos, pour plus de jihad ultérieurement, ou *c'est un mensonge, quand on n'a pas, en fait, l'intention, actuellement, maintenir le cessez-le-feu ...*

*« La Taqiya, la dissimulation islamiste, fait des ravages dans les prisons françaises ».*

*« la Taqiya, au sens strict, est une forme de dissimulation de l'identité du musulman; une dissimulation au service d'une « autodéfense »; une forme de mensonge afin de protéger soit l'islam, soit le musulman ».*

## 8.2 Tawriya

Dissimulation jouant sur le double discours et l'ambiguïté.

Tromperie par ambiguïté (double langage, refus de donner des réponses franches, exploitation des conflits de définition [jouer sur ambiguïtés des mots], etc.).

Création délibérée (intentionnelle) d'une fausse impression.

Dissimuler (occulter) avec adresse, en jouant sur les faux semblants.

La / le Tawriya signifie « dissimulation » et pourrait être défini comme étant l'« *inventivité dans l'art du mensonge* ».

Le Tawriya pourrait être appelé un « mensonge créatif » ...

Un musulman peut nier, par exemple, que la première sourate du coran rabaisse les juifs et les chrétiens pour la raison que c'est une supplication que les musulmans font 17 fois par jour afin de les garder à l'abri de la voie des « **égarés qui encourent la colère d'Allah** » ...

Ce musulman pourrait répondre que la première sourate ne mentionne jamais, explicitement, les juifs ou les chrétiens. Ce musulman pratiquerait la tawriya, parce que bien que la première sourate du coran ne mentionne pas explicitement les juifs et les chrétiens, ce musulman sait pertinemment que le terme « **égaré** » dans cette sourate réfère à ceux-ci.

### 8.3 Kitman

Tromperie ou mensonge par omission (retenir (ne pas dire) les informations clés).  
Quelqu'un qui ne dit qu'une partie de la vérité.

Un musulman exerce le kitman quand il ne dit qu'une partie de la vérité, ce qui a pour effet, très souvent, de déformer entièrement la vérité.

Une forme commune de kitman est de citer uniquement les passages pacifiques du coran de la période méquoise pré-hégire, sachant bien que ces passages furent abrogés par des versets belliqueux médinois post-hégire :

« *Nulle contrainte en religion !* » (Sourate 2 :256) (sourate plus ancienne) fut abrogée par « *Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieus et sur terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés ?* » (Sourate 3,83) (sourate plus récente).

« *Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir* » (Sourate 22,39) (sourate plus ancienne) fut abrogée par « *Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* » (Sourate 9,5) (sourate plus récente).

L'exemple le plus commun de ceci est quand un musulman dit que le djihad se réfère réellement à une lutte spirituelle intérieure ... [cachant alors le fait que le djihad se réfère aussi *djihad guerrier contre les infidèles* \_ juifs, chrétiens, polythéistes ...].

Citer sélectivement le Coran, afin de dissimuler les versets violents contre les infidèles (qui leur veulent du mal).  
Les apologistes musulmans ne citent aussi que des fragments d'un verset (5,32 par exemple) et négligent de mentionner que le reste du verset suivant qui ordonne le meurtre des incroyants :

« 32. *C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que **quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes.** En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.*

**33. *La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement* »**,

Dissimuler le fait que Mahomet était propriétaire d'esclaves, qu'il a lancé des actions de pillage (razzias), avec ses soldats et fidèles, qu'il se réservait un cinquième du butin du pillage, qu'il a fait lapider des femmes, qu'il a fait décapiter des prisonniers, fait assassiner des opposants qui le critiquaient, qu'il a eu une relation sexuelle avec une enfant de 9 ans, Aïcha (qu'il a épousé lorsqu'elle avait 6 ans)

Exemple récent, le religieux musulman Mahmoud al-Masri a publiquement raconté l'histoire d'un musulman qui avait menti [par omission] à un juif et l'avait poussé à se convertir à l'islam, estimant qu'il s'agissait là d'un « joli tour ». Dans cette vidéo, Mahmoud Al-Masri indique qu'il faut faire croire aux Juifs, qu'ils peuvent facilement quitter l'islam, après s'être convertis, s'ils n'en sont pas satisfaits. Mais, ne leur révéler qu'après leur conversion, qu'ils ne peuvent plus quitter l'islam, sous peine de mort (et en les menaçant de mort pour apostasie).

Source : b) Egyptian cleric mahmoud al-masri recommends tricking jews into becoming muslims [Le religieux égyptien Mahmoud Al-Masri recommande de tromper les Juifs afin de les convertir à l'islam], August 10, 2009, <https://www.memri.org/tv/egyptian-cleric-mahmoud-al-masri-recommends-tricking-jews-becoming-muslims>  
b) Egyptian Cleric Mahmoud Al-Masri Recommends Tricking Jews into Becoming Muslims, <https://www.youtube.com/watch?v=oTXywWqXQd0>

## 8.4 Murana

La 'flexibilité' pour se fondre dans l'ennemi ou l'environnement ...

La Murana signifie « faire usage de flexibilité » afin de se mêler à l'ennemi et à son entourage. C'est l'arme suprême pour l'infiltration.

La justification de ce type de tromperie est la sourate 2,106 : « *Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, **Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?*** ».

Un musulman peut ainsi passer outre certains commandements du coran dans la mesure où il se livre à la poursuite d'un « meilleur commandement ». De fait, les musulmans qui travaillent à l'avancement de l'islam peuvent ainsi s'écarter temporairement des lois islamiques afin de ne pas effrayer le non-musulman, et ce, dans le but de l'amadouer et de gagner sa sympathie en vue de sa conversion à l'islam ou encore afin d'infiltrer diverses institutions où les non-musulmans sont majoritaires.

Mettre de côté les pratiques de l'Islam ou de la Sharia dans le but de "se fondre" [dans la communauté infidèle ou chez les ennemis].

Délaisser certains commandements dans le but supérieur d'avancement de l'islam.

La suspension temporaire de la charia, afin que les immigrants musulmans apparaissent « modérés ». Ainsi, selon le principe de Hijra (immigration musulmane), les premiers musulmans sont un « hareng rouge » ou un cheval de Troie. La communauté Kafir ou Kuffar a l'impression fautive que les premiers immigrants ne sont pas une menace, au moins jusqu'à ce que la communauté musulmane ait gagné en force.

Se fondre [dans / chez les ennemis], en mettant de côté [en gardant en réserve] les pratiques d'islam ou de sharia dans le but de faire réussir l'islam [face aux ennemis].

« *Auprès des libéraux (les idiots utiles), **apprenez leur langage** afin de pouvoir obtenir ce que vous voulez, **en leur disant ce qu'ils veulent entendre !*** ».

## 8.5 Taysir

Tromperie par la facilitation (ne pas avoir à observer tous les principes de la charia).

## 8.6 Darura

Tromperie par nécessité (se livrer à quelque chose "Haram" ou interdit).

Sources :

[1] A Primer on Islamic Deceit (Taqiyya, Kitman, Tawriya, Muruna, etc. . .), <https://saboteur365.wordpress.com/2015/07/17/a-primer-on-islamic-deceit-taqiyya-kitman-tawriya-muruna-etc/>

[2] Taqiya, art de la duperie, <https://pointsdereperes.com/taqiya-art-de-la-duperie/>

[3] Source : La dissimulation et le mensonge dans le Coran, comme techniques d'expansion islamiste, <http://www.forum-religion.org/islamo-chretien/taqiya-tawriya-kitman-muruna-t52983.html>

## 8.7 Les versets et hadiths justifiant la tromperie islamique

Certaines traductions édulcorées permettent de dissimuler la vraie signification de ce certains versets et hadiths.

Le mot arabe utilisé ici pour « ruse » ou « **stratagème** » est **makara**, ce qui veut dire littéralement **tromperie**.

Coran 2:225 : « **Dieu vous tiendra rigueur non pas d'un serment que vous aurez prononcé à la légère, mais de celui que vous aurez proféré en toute conscience, car Dieu est Clément et Plein de mansuétude.** ».

Source : [http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num\\_sourate=2](http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num_sourate=2)

Autre traduction : « **Ce n'est pas pour les expressions gratuites dans vos serments qu'Allah vous saisit : Il vous saisit pour ce que vos coeurs ont acquis. Et Allah est Pardonneur et Patient** ».

Coran 3 :28 : « **Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux** ».

Ce verset demande aux musulmans de ne pas prendre les mécréants comme alliés ou amis, à moins que cela ils n'y soient « **contraint par un péril à redouter** ».

Coran 3:54 : « **Et ils (les incroyants) ont planifié de tromper, et Allah a planifié de tromper (les mécréants), et Allah est le meilleur des séducteurs (trompeurs).**

Autre traduction : Et ils [les autres] se mirent à « **stratégier** ». **Allah aussi stratégie. Et Allah est le meilleur de stratèges !**  
Autre traduction : Et ils [les autres] se mirent à comploter. Allah a fait échouer leur complot. Et c'est Allah qui sait le mieux leur machination ! ».

Autre traduction : Ils [les mécréants] ont usé de ruse [contre Jésus], **et Dieu aussi a rusé ; Dieu est le meilleur des stratèges.**  
»

Coran 7:99 : « **Et ils sont alors à l'abri de la tromperie d'Allah ? Personne ne se sent à l'abri de la tromperie d'Allah, sauf ceux qui périront.**

Autre traduction : Sont-ils à l'abri du **stratagème d'Allah** ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du **stratagème d'Allah**.  
Autre traduction : Se sentaient-ils à l'abri des **ripostes divines** ? Or, seuls les perdants croient échapper à la rigueur du Seigneur ».

Si Allah use de ruse ou comploté contre les mécréants, alors les musulmans sont autorisés à faire de même.

Coran 8:30 : « **Et (souvenez-vous) quand les mécréants ont comploté contre vous (O Muhammad), pour vous emprisonner, ou vous tuer, ou vous expulser. Ils ont comploté la tromperie, mais Allah a également tromper la tromperie ; et Allah est le meilleur des trompeurs.**

Autre traduction : (Et rappelle-toi) le moment où les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent. **Mais Allah comploté, et Allah est le meilleur en stratagèmes.**

Autre traduction : (Et rappelle-toi) le moment où les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent. **Mais Allah a fait échouer leur complot, et Allah est le meilleur en stratagèmes** ».

Coran 9:3 : « **Et il sera proclamé, d'ordre de Dieu et de Son Prophète, à l'adresse des hommes, le jour du grand pèlerinage, que Dieu et Son Messager sont déliés de tout engagement vis-à-vis des polythéistes : «Si vous vous repentez, cela vaudra mieux pour vous , mais si vous vous obstinez dans votre impiété, sachez que vous ne saurez jamais réduire Dieu à l'impuissance !» Annonce donc un châtement douloureux aux incrédules, »**

Source : <https://www.yabiladi.com/coran/sourate/9/at-tauba.html>

Autre traduction : « **Et proclamation aux gens, de la part d'Allah et de Son messager, au jour du Grand Pèlerinage, qu'Allah et Son messager, désavouent les associateurs. Si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous. Mais si vous vous détournez, sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance. Et annonce un châtement douloureux à ceux qui ne croient pas** ».

Au sujet de la **dissolution des serments passés avec les païens** qui restèrent à la Mecque après sa capture. Ils n'avaient rien fait de mal, mais ils furent tout de même expulsés.

Coran 16:106 : « *Quiconque a renié Allah après avoir cru... - **sauf celui qui y a été contraint** alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible* ».

Ce verset montre qu'il y a des circonstances qui peuvent « pousser » un musulman à mentir.

Coran 40:28 : « *Et un homme croyant de la famille de Pharaon, qui **dissimulait sa foi** dit : « Tuez-vous un homme parce qu'il dit : « Mon Seigneur est Allah ? » Alors qu'il est venu à vous avec les preuves évidentes de la part de votre Seigneur. S'il est menteur, **son mensonge** sera à son détriment ; **tandis que s'il est véridique**, alors une partie de ce dont il vous menace tombera sur vous ».* Certes, Allah ne guide pas celui qui est outrancier et imposteur ! ».

Un homme est présenté comme un croyant mais qui devait « *dissimuler sa foi* » parmi ceux qui n'étaient pas croyants.

Coran 66:2 : « **Allah vous a prescrit certes, de vous libérer de vos serments.** Allah est votre Maître ; et c'est Lui l'Omniscient, le Sage ».

« Dieu a pourtant institué pour vous un moyen de vous délier de certains de vos serments. »

Source : [http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num\\_sourate=66](http://www.hisnulmuslim.com/coran/index.php?num_sourate=66)

#### 8.7.1 Pour les hadiths

Bukhari (52:269) : « **Le prophète dit : 'La guerre est basée sur la tromperie'** »

Ce hadith justifie le meurtre de Usayr ibn Zarim et de trente des ses hommes désarmés par Mahomet après la promesse d'un sauf-conduit (voir Information complémentaire plus bas).

Source : <https://muflihun.com/bukhari/52/269>

Bukhari (49:857) : « **Celui qui fait la paix entre les gens en inventant et en disant de fausses informations, celui-là n'est pas un menteur.** »

Autre traduction : « **Rapporté par Um Kulthum bint Uqba :**

**Qu'elle a entendu l'apôtre d'Allah dire : "Celui qui fait la paix entre les gens en inventant de bonnes informations ou en disant de bonnes choses, n'est pas un menteur."** ».

Source : <https://muflihun.com/bukhari/49/857>

Bukhari (84:64) : « **Rapporté par 'Ali:**

**Chaque fois que je vous dis un récit de l'apôtre d'Allah, par Allah, je préférerais tomber du ciel que de lui donner une fausse déclaration, mais si je vous dis quelque chose entre vous et moi (pas un Hadith) alors c'était vraiment un tour (ie, je peux dire des choses juste pour tromper mon ennemi). J'ai entendu l'apôtre d'Allah dire : "Dans les derniers jours, il y aura des jeunes gens insensés qui diront les meilleurs mots, mais leur foi n'ira pas au-delà de leur gorge (ils n'auront aucune foi) et sortira de ) leur religion comme une flèche sort du jeu. Alors, où que vous les trouviez, tuez-les, car ceux qui les tuent auront une récompense au Jour de la Résurrection.** ».

Source : <https://muflihun.com/bukhari/84/64>

Alors qu'il était en position de force à la période de cet hadith, Ali confirme qu'il est possible de mentir afin de tromper l'ennemi.

## L'assassinat du poète juif Ka'b bin Ashraf

Bukhari (52:271) : « Rapporté Jabir:

**Le Prophète a dit, "Qui est prêt à tuer Ka'b bin Ashraf (c'est-à-dire un Juif)." Muhammad bin Maslama a répondu : "Est-ce que tu aimes que je le tue ?" Le Prophète a répondu par l'affirmative. Muhammad bin Maslama a dit : "Alors permettez-moi de dire ce que j'aime." Le Prophète a répondu : « Je le fais (c'est-à-dire que je vous le permets). »**

L'épisode largement développé par [Ibn Ishaq](#) (8<sup>e</sup> siècle) est ici résumé :

« Plusieurs hommes s'étaient associés pour tuer Ka'b. La nuit, ils se promenèrent avec le poète. Un poète, Abu Nâ'ilah se montrait fort gentil avec Ka'b. Il promenait sa main dans ses cheveux en disant : "Je n'ai jamais senti un meilleur parfum". Ils marchèrent pendant plusieurs heures, **pour mettre en confiance le poète juif**. Puis soudain Abu Nâ'ilah saisit les cheveux de la tête de Ka'b en disant : "Frappez cet ennemi de Dieu !". Ils le frappèrent mais leurs épées qui se croisaient sur Kaab ne pouvaient cependant l'achever. Muhammad b. Maslama dit : "Je me suis souvenu d'un couteau attaché à mon épée. Je le pris et l'enfonçai dans son bas-ventre et je me pressai sur lui jusqu'à ce que j'atteigne le pubis. Alors Ka'b tomba par terre" ». L'assassinat du poète juif est largement traité sur sept longues pages par Ibn Ishaq<sup>47</sup>. Cela arriva la troisième année de l'hégire.

Tabari (10<sup>e</sup> siècle) donne également un récit circonstancié de l'assassinat dans ses Chroniques, dont voici un résumé :

« Ka'b commandait la forteresse des Banu Nadir et possédait en face de cette forteresse des plantations de dattiers, des champs de blé, qui lui avaient permis d'acquérir une fortune considérable. "Il avait de l'éloquence et était poète". Apprenant la nouvelle de la victoire des musulmans contre les Quraïchites, la tribu du Prophète, restée polythéiste, il en fut triste "car les Quraïchites étaient ses parents" [les parents de Ka'b par son père<sup>6</sup>]. Il se rendit donc à la Mecque, ville de cette tribu de Quraïsh, y "consola les habitants, composa des élégies sur les morts et **des satires contre le Prophète et contre ses compagnons**. Ensuite il revint à Médine" ; il disait : "Pleurez, pour que l'on pense que Mohamed est mort, et que sa religion cesse d'exister". **Le Prophète se plaignit de lui et dit : "Qui donnera sa vie à Dieu, et tuera cet homme ?"** Un des compagnons médinois (Ansâr) du Prophète, Muhammad ibn Maslamah (en), se proposa, mais redoutant la puissance de Ka'b, il demanda la permission de dire du mal du Prophète (pour piéger son ennemi), ainsi que des auxiliaires ; huit hommes se joignirent à lui, parmi lesquels un frère de lait de Ka'b, Silkân fils de Salama, surnommé Abu Nâ'ilah [mentionné sous ce nom dans le récit de Ibn Ishaq].

Ils arrivèrent la nuit à la porte du château de K'ab, demandèrent à parler ; son épouse effrayée tenta de le retenir, mais il lui répondit : "L'homme noble, quand même on l'appellerait à la mort, répond à l'appel". Le frère de lait de Ka'b, pour l'attirer dans le verger, lui demanda du blé et des dattes afin de nourrir sa famille, et **médissant du Prophète ("c'est un fléau"), fit porter sur Mohammed la responsabilité de la famine**. En échange du don de nourriture, il promit de lui laisser en gage ce que Ka'b exigerait de lui ; Ka'b demanda en gage les enfants de Sikân (Abu Nâ'ilah), qui proposa plutôt ses armes et celles de ses compagnons, **pour endormir la méfiance de Ka'b au vu de huit hommes armés**. Ka'b accepta ce gage. "Ka'b avait une chevelure sur le cou, elle était parfumée de musc et d'ambre. A chaque instant, Silkân lui prenait la tête, l'attirait vers lui et en respirait les parfums, en disant : **Quelle délicieuse odeur !**". Arrivés au milieu du verger, Silkân saisit fortement Ka'b par les cheveux, et dit : Chargez ! Muhammad ibn Maslamah (en), le serra également, et Harith, fils d'Aus, vint à leur aide. Les autres prirent leurs sabres et le frappèrent" ».

Ce hadith raconte le meurtre d'un poète, Ka'b bin al-Ashraf, sur la sollicitation de Mahomet.

Les hommes qui se portèrent volontaire pour son assassinat utilisèrent la **fourberie**, avec l'accord de Mahomet, pour gagner la confiance de Ka'b, **feignant qu'ils s'étaient retournés contre Mahomet**. Ainsi trompée, la victime sortit de sa forteresse, et fut massacré sans merci, bien qu'il défendît farouchement sa vie.

<sup>47</sup> CF. The earliest biography of Muhammad, by Ibn Ishaq,

[https://web.archive.org/web/20040625103910/http://www.hraic.org/hadith/ibn\\_ishaq.html#The%20earliest%20biography%20of%20Muhammad,%20by%20Ibn%20Ishaq](https://web.archive.org/web/20040625103910/http://www.hraic.org/hadith/ibn_ishaq.html#The%20earliest%20biography%20of%20Muhammad,%20by%20Ibn%20Ishaq)

Commentant cet épisode, le sociologue et anthropologue orientaliste français, Jacques Berque, écrit : "La ruse, la trahison parfois font partie des mœurs de la guerre, et les Compagnons mêmes [du Prophète] ne peuvent s'en abstenir. C'est ainsi que l'un d'eux vint à bout de Ka'b ibn al-Ashraf"<sup>48</sup>.

**En islam, mentir est donc permis quand la fin justifie les moyens. Et donc les incohérences du Coran ne sont qu'apparente.**

Sources :

a) Ka'b ibn al-Ashraf, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ka%27b\\_ibn\\_al-Ashraf](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ka%27b_ibn_al-Ashraf)

b) <https://muflihun.com/bukhari/52/271>

c) [https://en.wikipedia.org/wiki/Ka%27b\\_ibn\\_al-Ashraf](https://en.wikipedia.org/wiki/Ka%27b_ibn_al-Ashraf)

b) Mahomet commanditaire d'assassinats crapuleux, <https://kabyles.net/mahomet-juifs-chretiens-selon-ibn-ishaq/>

Source : [1] La dissimulation et le mensonge dans le Coran, comme techniques d'expansion islamiste, <http://www.forum-religion.org/islamo-chretien/taqiya-tawriya-kitman-muruna-t52983.html>

[2] Dissimulation : Islam : le devoir de mentir..., Sami Aldeeb, 26 février 2011, <https://blog.sami-aldeeb.com/2011/02/26/islam-le-devoir-de-mentir%E2%80%A6/>

## 9 Incohérences dans le coran et passages intrus

Les passages intrus ont été mis entre [...] en rouge :

M-23/53:27. Ceux qui ne croient pas à la [vie] dernière nomment les anges d'un nom de femelle.

M-23/53:28. Ils n'en ont aucune connaissance. Ils ne suivent que la présomption. Or, la présomption ne sert à rien contre la vérité.

M-23/53:29. Détourne-toi donc de celui qui tourne le dos à notre rappel et qui ne veut que la vie ici-bas.

M-23/53:30. Voilà à quoi ils parviennent dans la connaissance! Ton Seigneur sait le mieux qui s'est égaré de sa voie, et il sait le mieux qui est le bien dirigé.

إِنَّ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ لَيَسْمُونَ  
الْمَلَائِكَةَ تَسْمِيَةً الْأُنثَى

وَمَا لَهُمْ بِهِ مِنْ عِلْمٍ إِنْ يَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَإِنَّ  
الظَّنَّ لَا يُغْنِي مِنَ الْحَقِّ شَيْئًا

فَأَعْرِضْ عَنْ مَنْ تَوَلَّى عَنْ ذِكْرِنَا وَلَمْ يُرِدْ  
إِلَّا الْحَيَاةَ الدُّنْيَا

ذَلِكَ مَبْلَغُهُمْ مِنَ الْعِلْمِ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ  
بِمَنْ ضَلَّ عَنْ سَبِيلِهِ وَهُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ اهْتَدَى

<sup>48</sup> Jacques Berque, préface de Tabari(trad. du persan par Hermann Zotenberg), La Chronique. Histoire des prophètes et des rois, Actes Sud / Sindbad, coll. « Thésaurus », 2001, t.2, p.14.

M-50/17:40. Votre Seigneur aurait-il choisi pour vous des fils, et lui, se serait-il pris des femelles parmi les anges? Vous dites là une parole très grande.

M-50/17:41. Nous avons modulé dans ce Coran afin qu'ils se rappellent. Mais cela ne fait qu'accroître leur répulsion.

M-50/17:42. Dis: "S'il y avait des dieux avec lui, comme ils le disent, ils chercheraient alors une voie [pour atteindre] le détenteur du trône".

أَفَأَصْفَاكُمْ رَبُّكُمْ بِالْبَنِينَ وَاتَّخَذَ مِنَ  
الْمَلَائِكَةِ إِنَاثًا إِنَّكُمْ لَتَقُولُونَ قَوْلًا عَظِيمًا

وَلَقَدْ صَرَّفْنَا فِي هَذَا الْقُرْآنِ لِيَذَكَّرُوا وَمَا  
يَزِيدُهُمْ إِلَّا نُفُورًا

قُلْ لَوْ كَانَ مَعَهُ آلِهَةٌ كَمَا يَقُولُونَ إِذًا لَابْتَعَوْا  
إِلَىٰ ذِي الْعَرْشِ سَبِيلًا

H-87/2:271. Si vous faites apparaître vos aumônes, c'est bien. Et si vous les cachez et les donnez aux pauvres, cela est meilleur pour vous. Dieu vous expie une partie de vos méfaits.<sup>R2</sup> Dieu est informé de ce que vous faites.

H-87/2:272. Ce n'est pas à toi de les diriger, mais c'est Dieu qui dirige qui il souhaite. Ce que vous dépensez de biens sera pour vous-mêmes lorsque vous ne dépensez que pour rechercher la face de Dieu. Ce que vous dépensez de biens vous sera acquitté, et vous ne serez pas opprimés.

إِنْ تُبْدُوا الصَّدَقَاتِ فَنِعِمَّا هِيَ وَإِنْ تُخْفُوهَا  
وَتُؤْتُوهَا الْفُقَرَاءَ فَهِيَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَيُكَفِّرُ عَنْكُمْ مِنْ  
سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ

لَيْسَ عَلَيْكَ هُدَاهُمْ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ  
وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَلِأَنْفُسِكُمْ وَمَا تُنْفِقُونَ إِلَّا  
ابْتِغَاءَ وَجْهِ اللَّهِ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ  
وَأَنْتُمْ لَا تُظْلَمُونَ

H-112/5:1. Ô vous qui avez cru! Remplissez vos engagements. Vous ont été permises les [bêtes] des bétails, à l'exception de ce qui vous est récité [dans le Coran]. Ne vous permettez point le gibier alors que vous êtes en état d'interdiction. Dieu juge ce qu'il veut.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَوْفُوا بِالْعُقُودِ أُحِلَّتْ لَكُمْ  
بِهَيْمَةُ الْأَنْعَامِ إِلَّا مَا يُنْتَلَىٰ عَلَيْكُمْ غَيْرَ مُحِلِّي  
الصَّيْدِ وَأَنْتُمْ حُرْمٌ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ مَا يُرِيدُ

H-92/4:3. Si vous craignez de n'être pas équitables envers les orphelins, épousez les femmes qui vous plaisent par deux, par trois ou par quatre. Mais si vous craignez de n'être pas justes, alors une seule, ou ce que votre main droite possède. Cela est le moindre pour ne pas opprimer.

وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا فِي الْيَتَامَىٰ فَانكِحُوا مَا  
طَابَ لَكُمْ مِنَ النِّسَاءِ مَثْنَىٰ وَثُلَاثَ وَرُبَاعَ فَإِنْ  
خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا فَوَاحِدَةً أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ  
ذَٰلِكَ أَدْنَىٰ أَلَّا تَعُولُوا

Selon Sami Aldeeb<sup>49</sup>, le texte coranique ne comporte pas moins de 2500 erreurs linguistiques et stylistiques.

Source : Sami Aldeeb – Incohérence du texte coranique, <https://blog.sami-aldeeb.com/2015/01/07/sami-aldeeb-incoherence-du-texte-coranique/>

## 10 Bibliographie

- (1) Coran utilisé : <http://www.islam-fr.com/coran/francais/liste-114-sourates.html>
- (2) Les contradictions dans le coran ; accrochez-vous !, <https://francaisdefrance.wordpress.com/2010/02/24/les-contradictions-dans-le-coran-accrochez-vous/>
- (3) Mansukh, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mansukh>
- (4) Samia OROSEMANE la falsificatrice musulmane, Samir et Lyes, <https://www.youtube.com/watch?v=vhlwyR3xTbU&app=desktop>
- (5) Une Française qui défend l'islam remise en place par Samir et Lyes, [https://www.youtube.com/watch?v=J-pl1XqJ4\\_M](https://www.youtube.com/watch?v=J-pl1XqJ4_M)
- (6) Erreurs du Coran et mauvais exemples de Mohammed, [http://www.anti-religion.net/preuves\\_islam.htm](http://www.anti-religion.net/preuves_islam.htm)
- (7) Contradictions et erreurs flagrantes au sein du Coran, 26/08/2010, maroisl, <http://maroisl.centerblog.net/1-contradictions-flagrantes-au-sein-du-coran>
- (8) Existe t il des incohérences dans le Coran ?, <https://www.yabiladi.com/forum/existe-incoherences-dans-coran-4-5716852.html>
- (9) Des erreurs du coran ?, <http://www.exmusulman.org/erreurs-dans-le-coran.html>
- (10) Les erreurs du Coran: peut-on en discuter ?, <https://www.yabiladi.com/forum/erreurs-coran-peut-on-discuter-80-6807827.html>
- (11) Sami Aldeeb – Incohérence du texte coranique, <https://blog.sami-aldeeb.com/2015/01/07/sami-aldeeb-incoherence-du-texte-coranique/>
- (12) Non, le coran n'est pas un texte parfait, par Huineng, 08 Mar 2013, Christine Tasin, <http://resistancerepublicaine.eu/2013/03/08/non-le-coran-nest-pas-un-texte-parfait-par-huineng/>
- (13) Textes de l'islam justifiant le terrorisme de DAESH, [http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/video/textes\\_islam\\_justifiant\\_terrorisme\\_de\\_daesh.mp4](http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/video/textes_islam_justifiant_terrorisme_de_daesh.mp4)
- (14) Versets violents et intolérants du Coran, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/VersetsViolentsDuCoran.htm>
- (15) Anatomy of terror: What makes normal people become extremists?, Peter Byrne, August 2017, <https://www.newscientist.com/article/mg23531390-700-anatomy-of-terror-what-makes-normal-people-become-extremists/>

<sup>49</sup> Sami Aldeeb : juriste chrétien, d'origine palestinienne et de nationalité suisse. Responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé de 1980 à 2009. Il est l'auteur d'ouvrages et d'articles sur le droit arabe et musulman. Il a notamment publié en 2008 une édition bilingue du Coran, en arabe et en français restituant le texte en classant les sourates par ordre chronologique selon l'Azhar, avec renvoi aux variantes, aux abrogations et aux écrits juifs et chrétiens.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sami\\_Aldeeb](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sami_Aldeeb)

- (16) CORAN : L'ABROGEANT ET L'ABROGÉ... OU LA STRATÉGIE DU CAMÉLÉON, <http://anti-islam.skynetblogs.be/tag/verset++du+sabre>
- (17) 10 Versets les plus polémiques du Coran, [https://wikiislam.net/wiki/10\\_Versets\\_les\\_plus\\_polemiques\\_du\\_Coran](https://wikiislam.net/wiki/10_Versets_les_plus_polemiques_du_Coran)
- (18) Versets sataniques du Coran, <http://islam.faq.free.fr/islam/coran-satanique.htm>
- (19) « Point de contrainte en religion », partie 1 : abrogationnisme & abrogationnistes, Dr Abou Nahla Al 'AJAMî, 26 novembre 2010, <https://oumma.com/point-de-contrainte-en-religion-partie-1-abrogationnisme-abrogationnistes/>

## Table des matières

1	Les versets abrogeants et abrogés (Mansukh) .....	1
1.1	Les fondements de l'abrogation .....	4
2	Les problèmes posés par l'abrogation .....	4
2.1	Les enjeux de l'abrogation .....	5
3	La question de la violence dans l'islam .....	5
3.1	Traitement des polythéistes (associateurs auxquels sont parfois associés les chrétiens) et des mécréants (non musulmans).....	6
3.2	Traitement réservé aux apostats et athées .....	8
3.3	Traitement réservé aux esclaves et à l'esclavage .....	8
3.4	Traitement des opposants à Mahomet .....	9
4	L'interdit de l'alcool.....	10
4.1	Sur le vin (suite) .....	11
4.2	Critique du système d'abrogation.....	11
5	Sur l'orgueil .....	12
6	L'héritage .....	12
7	Qui fut le premier musulman ? .....	13
7.1	Mahomet.....	13
7.2	Moïse.....	13
7.3	Certains égyptiens.....	13
7.4	Abraham.....	13
7.5	Adam .....	14
7.6	Allah a tantôt envoyé un message ou des messagers .....	14
8	La taqiya : le problème du mensonge dans l'islam .....	16
8.1	Taqiya / taqiyya (chiite) ou muda'rat (sunnite) .....	16
8.2	Tawriya.....	17
8.3	Kitman .....	18
8.4	Murana.....	19
8.5	Taysir .....	19
8.6	Darura .....	19

8.7	Les versets et hadiths justifiant la tromperie islamique .....	20
8.7.1	Pour les hadiths.....	21
9	Incohérences dans le coran et passages intrus.....	23
10	Bibliographie .....	25